

# Les garanties des prêts bancaires

Brenne initiative et Indre initiative ont conclu un partenariat afin que les porteurs de projets du territoire du Parc naturel régional de la Brenne puissent bénéficier de garanties au moment de la création, de la reprise ou du développement de leur entreprise.

## FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes)

- \* Public éligible : toute femme qui porte un projet d'entreprise de moins de 5 ans.
- \* Garantie d'un emprunt bancaire destiné au financement de l'équipement et du fonds de roulement (durée comprise entre 2 et 7 ans et montant supérieur à 5 000 €).
- \* Garantie maximale limitée à 70 % du prêt et à 27 000 €.  
Le FGIF exclut la prise de caution personnelle.
- \* Coût : 2,5 % du montant garanti.

## Fonds de Garantie France Active : Indre Actif

- \* Public éligible : porteurs de projet de TPE, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, salariés qui reprennent leur entreprise, travailleurs handicapés et autres personnes en difficultés. Entreprises de moins de 3 ans.
- \* Garantie d'un emprunt bancaire destiné au financement de l'équipement et du fonds de roulement (durée supérieure à 6 mois) .
- \* Garantie maximale limitée à 65 % du prêt et à 30 500 €.  
Cautions personnelles maximales limitées à 50 %.
- \* Coût : 2 % du montant garanti.

## FGIE (Fonds de Garantie à l'Insertion par l'Economie)

- \* Public éligible : créateurs d'entreprise.
- \* Garantie d'un emprunt bancaire de 1 500 € à 5 000 €, d'une durée de 6 à 36 mois, destiné à financer des investissements et des besoins en fonds de roulement.
- \* Garantie maximale limitée à 70 % du prêt .  
Le FGIE exclut la prise de caution personnelle.
- \* Coût : 2 % du montant garanti.

Contact :  
Aude Gabillon  
Chargée d'affaires Brenne initiative

